



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2025

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour la session 2025 est composé comme suit :



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2025

Présidente du jury :

Mme Véronique GERONES-TROADEC, Directrice Académique Adjointe des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Hérault.

Vice-Président du jury :

M. Jean-Luc DIMEUR, Personnel de direction, lycée Philippe Lamour, Nîmes.

Membres du jury :

M. Amar Redha BENALI, Personnel de direction, collège Olympe de Gouges, Loupian,

Mme Nelly CLADEN, médecin de l'Éducation Nationale, DSDEN de l'Hérault,

M. Guillaume GOUCHAULT, Personnel de direction, collège Gaston Doumergue, Sommières,

Mme Annick HERVE, médecin de l'Éducation Nationale, Centre Médico Scolaire de Carcassonne,

Mme Valérie LAGOUTTE, infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, collège Jules Verne, Carcassonne,

Mme Laurence LUCEREAU, infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, Conseillère Technique auprès de la rectrice de l'académie de Montpellier,

Mme Béatrice MARTINEZ, infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, Conseillère Technique départementale, DSDEN de l'Aude,

Mme Julie MORIAMEZ, infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, collège La Garrigole, Perpignan.

Mme Mylène PONDICQ, infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, Conseillère Technique départementale, DSDEN du Gers.

ARTICLE 2 : La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 10 MARS 2025
Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL